

**NOTE**

**A**

**TOUS LES SERVICES**

DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale

Service Emploi et Formation

Chartres, le 30 janvier 2023

La délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique (DSTP) de la Ville de Chartres a pour mission de contribuer au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité, à la tranquillité et la salubrité publique sur le territoire de la commune. Elle comprend les services opérationnels de la Police municipale de Chartres, de Centre de Supervision Intercommunal (CSI) et des Agents de surveillance de la Voie Publique.

A ce titre, la DTSP recrute par voie statutaire ou contractuelle, un

**Agent de Sécurité de la Voie Publique H/F**

au sein de la Délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique – Service Police Municipale

(Catégorie C – Adjoint Technique ou Contractuel)

Reportant au chef de la Police Municipale, vous assurez le contrôle de la signalétique du stationnement, des équipements publics urbains et le signalement des dysfonctionnements, pour cela, vous :

* Centralisez les anomalies constatées ou doléances des riverains
* Contrôlez le paiement de la redevance du stationnement et relevé des forfaits post stationnement (FPS)
* Verbalisez les infractions liées à l'arrêt et au stationnement
* Verbalisez les infractions au code des assurances
* Sécurisez les entrées et sorties des établissements scolaires, marchés, etc.
* En collaboration avec les agents de le Police Municipale, vous :
* Participez à la sécurisation des manifestations festives, culturelles, sportives, etc…
* Participez à des opérations de régulation de la circulation.

**Votre profil**

Vous savez vous maitriser et avez un comportement calme et posé. Vous avez une résistance physique à la présence sur la voie publique (intempéries, marche etc…). Vous avez une capacité rédactionnelle et une bonne maitrise de base de l’outil informatique pour la rédaction des rapports.

Vous êtes disponible, ponctuel, sérieux et réactif, et avez le sens du service public et du dialogue.

**CONDITIONS D’EXERCICE :**

Horaires de travail en alternance :

Petite semaine 36h : lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30.

Grande semaine 38h : mardi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30, samedi 7h30-12h et 12h45-16h15.

* Disponibilité requise pour services supplémentaires et spécifiques les samedis, dimanches et jours fériés (heures payées ou récupérées),
* Permis B et aptitude à la conduite d’un VTT
* Port d'une tenue réglementaire afférente à la fonction et distincte des agents de la Police Municipale

**Obtention du poste sous condition d'assermentation par le tribunal judiciaire.**

**Nos atouts**

*Rémunération statutaire + régime indemnitaire -* ***groupe de fonction C2****,*

*Pour les contractuels : CDD de 1 à 3 ans**renouvelable*

*Pôle administratif au cœur de ville : accessibilité en transports*

*Evolution professionnelle : Accessibilité à des formations*

*Possibilité de mutuelle avec prise en charge employeur*

*Comité des œuvres sociales : billetterie, activités sportives etc…*

*Restaurant collectif*

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de Chartres Métropole. Rejoignez- nous !

*Conformément au principe d’égalité d’accès à l’emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. A compétences égales, toutes les candidatures sont étudiées.*

Si ce poste vous intéresse, merci de faire parvenir votre candidature **(lettre de motivation et CV)** à Chartres métropole - Direction des Ressources Humaines, par mail : [recrutement@agglo-ville.chartres.fr](mailto:recrutement@agglo-ville.chartres.fr), **avant 1er mars 2023.**

**La Directrice Générale des Services,**

**Stéphanie DELAPIERRE**